

## Séance publique du 12 novembre 2007

### Délibération n° 2007-4494

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Densification du centre - 1ère et 2° phases des travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de densification du centre d'Albigny sur Saône consiste en la restructuration et l'extension du centre-bourg sur la friche hospitalière du centre de longs et moyens séjours (CLMS) par :

- le développement d'un nouveau quartier mixte composé d'activités, de logements et d'équipements communaux,
- la restructuration des espaces publics et la création d'une voie nouvelle,
- la construction d'un centre hospitalier gériatrique privé.

Le programme de l'opération, validé par la Commune et la Communauté urbaine, est le suivant :

- création d'une voie nouvelle pour desservir le sud de la Commune et le quartier en développement (2 opérations d'habitat composées d'un programme de 27 logements sociaux et d'un programme d'une dizaine de logements en accession, un équipement communal, un équipement hospitalier privé),
- réalisation d'un réseau d'assainissement séparatif, d'une extension du réseau d'eau potable et d'une chaussée réservoir sous parking et voirie,
- création d'un parking public communautaire,
- transformation de la rue Jean Chirat en voie pour modes doux,
- aménagement du talus attenant à l'équipement communal et de l'accès à la Maison des associations depuis la voie nouvelle (mise en valeur paysagère, réfection des murs et escaliers existants, confortement de la voûte située sur la rampe d'accès à l'équipement).

Ce projet a fait l'objet d'une première autorisation de programme d'un montant de 150 000 €, individualisée par le conseil de Communauté le 21 juin 2005, qui a validé le principe d'une opération de voirie sur la friche hospitalière et le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

L'opération est complexe car soumise à de multiples contraintes, à savoir :

- procédure loi Bouchardeau et déclaration au titre de la loi sur l'eau,
- imbrication très forte entre opération de voirie et opérations de construction qui impose la réalisation impérative d'une voirie (même sous une forme provisoire) pour la fin 2008,
- mauvais état des murs et des escaliers existants et présence de voûtes en sous-sol de la rampe d'accès à l'équipement communal demandant un confortement pour assurer le portage de la voirie.

### *Montant estimé de l'opération*

Le montant global de l'opération est estimé à 4 400 000 € TTC, décomposé comme suit :

- études : 150 000 € (autorisation de programme (AP) votée le 21 juin 2005),
- voirie : 2 600 000 € (partie basse : 2 000 000 €, partie haute : 600 000 €),
- ouvrages d'art : 1 000 000 € (escalier, murs et voûtes),
- eaux pluviales : 400 000 €,
- eaux usées : 150 000 € (budget annexe),
- eau potable : 100 000 € (budget annexe),

avec un échancier étalé sur 2008, 2009 et 2010.

### *Phasage*

Les contraintes de desserte du nouveau bâtiment du centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or et du programme de logements sociaux de l'Opac du Rhône imposent la réalisation, dans les meilleurs délais, de la voie nouvelle et de la restructuration de la rue Etienne Richerand.

L'opération peut ainsi s'organiser en trois phases successives, avec une première phase qui débuterait en septembre 2008 :

- phase n° 1 : assainissement - raccordement du nouveau quartier au réseau existant par la création d'un réseau séparatif et extension du réseau d'eau potable - début des travaux en septembre 2008,
- phase n° 2 : voirie - réalisation de la voie nouvelle et du parking public communautaire, restructuration de la rue Etienne Richerand et études complémentaires relatives à l'aménagement du talus situé au sud-ouest de la voie nouvelle,
- phase n° 3 : transformation de la rue Jean Chirat en voie pour modes doux - début des travaux en novembre 2008, aménagement du talus attenant à l'équipement communal, de la rampe d'accès à cet équipement et des cheminements pour les piétons - début des travaux au 1er semestre 2009.

Le présent rapport porte sur les deux premières phases du projet, soit une autorisation de programme complémentaire de 2 100 000 € sur le budget principal et 250 000 € sur les budgets annexes.

La troisième phase du projet fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme courant 2008, à l'issue des résultats des études complémentaires relatives à l'aménagement du talus situé au sud-ouest de la voie nouvelle.

### *Enquête publique*

L'étude d'impact est en cours d'élaboration. L'enquête publique au titre de la loi Bouchardeau pourrait débuter au 1er semestre 2008.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 15 octobre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

## **DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet d'aménagement du centre d'Albigny sur Saône et sa réalisation en trois phases.

**2° - L'autorisation** de programme individualisée sur l'opération n° 1258 - Albigny sur Saône-densification du centre-est complétée à hauteur de 2 350 000 € en dépenses pour la réalisation des travaux des phases n° 1 et n° 2 du projet, répartis comme suit :

- 2 100 000 € sur le budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

. 2008 : 500 000 €  
. 2009 : 1 600 000 €

- 150 000 € sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2008,

- 100 000 € sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,